



# INFLUENZA AVIAIRE

## Feuille de route pour l'hiver prochain

[chambres-agriculture.fr](http://chambres-agriculture.fr)





## ANTICIPER L'ORGANISATION DU BASSIN POUR LA PROCHAINE SAISON

Les Chambres d'Agriculture des Landes, des Pyrénées-Atlantiques, du Gers et des Hautes-Pyrénées et ASAVI (ex-Cluster biosécurité) ont souhaité rassembler tous les acteurs des filières palmipèdes et volailles avec pour objectif l'écriture d'une « feuille de route professionnelle »

Objectif : Réduire davantage le risque d'un nouvel épisode IA à l'hiver 2022/2023

⇒ **Principale mesure = Dé-densification territorialisée pendant la période à risque**

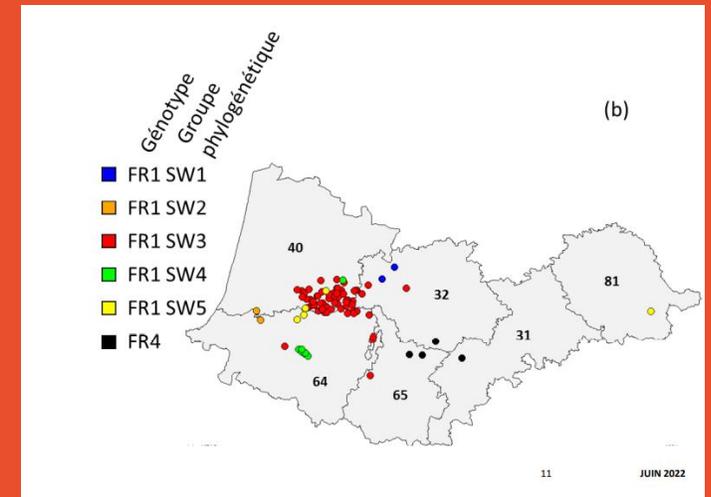


## LES PRÉAMBULES :

Nos échanges avec les épidémiologistes de l'état et l'ANSES (présent sur zone lors de la crise)

- Hypothèse majeure sur l'introduction du virus
- Exposition massive et quasi Simultanée

L'absence de solution vaccinale pour l'hiver 2022- 2023



## LES CONSULTATIONS :

4 Réunions « filières longues » organisées par  
AiRVOL et CIFOG



(ex : Cluster Biosécurité)

Des rencontres des Chambres d'Agricultures 32-40-64 avec  
chaque association des producteurs indépendants

Rencontre des collectivités (Conseils Régionaux, Conseil  
départemental 40 et Communauté des communes Chalosse  
Tursan, principale concernée )



# LA CONSTRUCTION DE LA FEUILLE DE ROUTE

Trois rendez-vous les 17 février, 21 mars et 9 mai 2022.

Une trentaine d'organisations représentant les filières courtes/longues – volailles/palmipèdes – labels/IGP/fermières

Présentation de toutes les propositions des acteurs (0 filtre), concernant tantôt la filière longue (par les acteurs de la filière longue), tantôt la filière courte (par les acteurs de la filière courte)

Vote de chacune des propositions

Définition collective d'une feuille de route rassemblant chacune des propositions validées par la majorité

**Conditionnée à l'accompagnement financier de l'impact des mesures proposées**





# INFLUENZA AVIAIRE

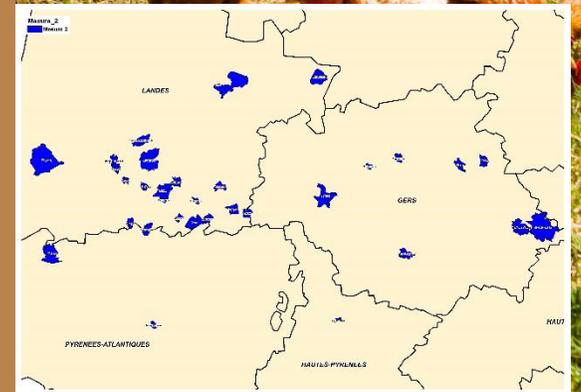
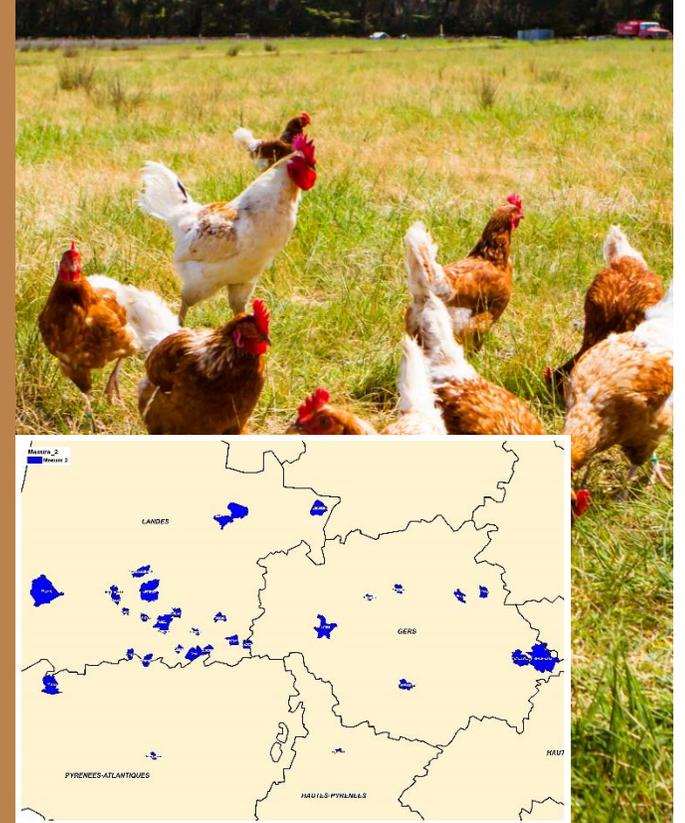
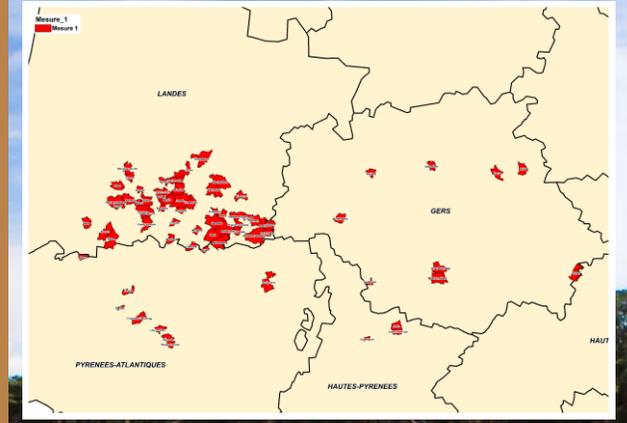
## Feuille de route pour l'hiver prochain



# MESURES RETENUES

## CONCERNANT LES ELEVAGES DE LA FILIÈRE LONGUE

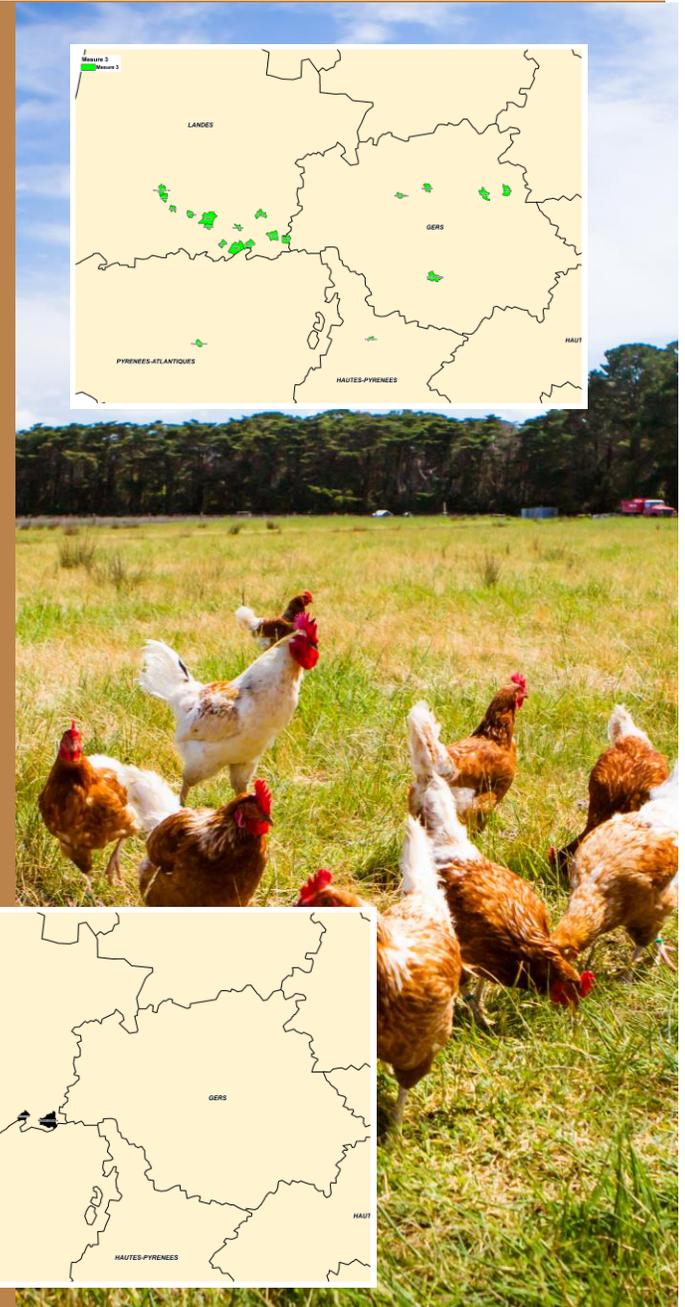
- Mesure 1 : Dans les 68 communes les plus peuplées de lots de palmipèdes : 0 palmipède présent en élevage non autarcique du 15/12 au 15/01, allongement de la rotation en élevage des autarciques (4 semaines vs 3 semaines)
- Mesure 2 : Dans les 32 communes les plus peuplées en lots de gallus (20) + les communes avec couvoirs (12) : Pas de mise en gavage en salles non autarciques du 15/12 au 15/01, mise en gavage autorisé uniquement en site autarcique



# MESURES RETENUES

## CONCERNANT LES ELEVAGES DE LA FILIERE LONGUE

- Mesure 3 : Dans les communes les plus peuplées de gallus hors pondeuses (20) , baisse de 40% du nombre de lots de gallus mis en place du 15/12 au 15/01, un planning partagé pourrait être mis en place pour atteindre 0 gallus dans les communes estimées comme stratégiques dont la liste reste à définir.
- Mesure 4 : Dans les 6 communes les plus peuplées en élevages autarciques palmipèdes: Pas de gallus (hors ponte) en élevage du 15/12 au 15/01



# MESURES RETENUES

## CONCERNANT LES ELEVAGES DE LA FILIÈRE LONGUE

- Mesure 5 : Maintien des cheptels de poules pondeuses sur toute période, sous condition d'un protocole d'analyses spécifiques (à définir)
- Mesure 6 : Réalisation de chiffonnets hebdomadaires en élevage de palmipèdes dès 6 semaines, chiffonnets à 5 jours de gavage du 15/11 au 15/03, Audit biosécurité palmiGconfiance fait par un technicien avant redémarrage et par un organisme de contrôle entre septembre et novembre pour tous les producteurs
- Mesure 7 : En gallus, chiffonnets en élevage 24h à 48h avant transfert vers l'abattoir du 15/11 au 15/03 sur une zone qu'il conviendra de définir



# MESURES RETENUES

## CONCERNANT LES ELEVAGES EN FILIÈRES COURTES

- Mesure 1 : Pour les producteurs "non autarciques complets", situés dans les 68 communes, diminuer le nombre de palmipèdes soit en baissant les densités, et/ou en augmentant les vides sanitaires, et/ou avec des ateliers d'engraissement vides entre le 25/12 et le 01/02.
- Mesure 2 : Pour les producteurs autarciques complets (du caneton à l'abattage sur site) le maintien de production sans plafond particulier dans la mesure du respect des règles de mise à l'abri



# MESURES RETENUES

## CONCERNANT LES ELEVAGES EN FILIÈRES COURTES

- Mesure 3 : Sur la base d'une liste de communes stratégiques à définir, diminuer le nombre de gallus soit en baissant les densités, et/ou en augmentant les vides sanitaires".
- Mesure 4 : En palmipèdes, recentraliser la production de frais entier sur avril à décembre en diminuant les effectifs sortis en janvier à mars
- Mesure 5 : Réaliser des chiffonnettes sur le camion d'aliment et des différents intervenants



# Listes des communes landaises concernées

**Mesure 1**  
**Filière**  
**longue**

Arboucave  
Aubagnan  
Baigts  
Bastennes  
Bats

Horsarrieu  
Larbey  
Latrille  
Mant  
Mauries

Samadet  
Serrelous  
Sorbets  
Sort-en-chalosse  
Toulouzette

**Mesure 1**  
**Filière**  
**courte**

Bergouey  
Cassen  
Castelnau-Tursan  
Castelner  
Castel-Sarrazin

Maylis  
Miramont-Sensacq  
Misson  
Montaut  
Montgaillard

**Mesure 2**  
**Filière**  
**courte**

Cauna  
Cazalis  
Classun  
Doazit  
Donzacq

Montsoué  
Morganx  
Nerbis  
Nousse  
Payros-cazautets

**Mesure 4**  
**Filière**  
**courte**

Gaas  
Garrey  
Gibret  
Goos  
Habas  
Haut-Mauco

Pecorade  
Poyartin  
Puyol-Cazalet  
Saint-Agnet  
Saint-Aubin  
Saint-Jean-de-Lier

**Mesure 2**  
**Filière**  
**longue**

Arboucave  
Arsague  
Arue  
Aubagnan  
Audignon  
Baudignan  
Bonnegarde  
Carcares-Sainte-Croix  
Cassen  
Classun  
Doazit  
Larbey  
Magescq  
Mant  
Morganx  
Nousse  
Saint-Jean-de-Lier  
Serrelous  
Sorbets  
Souprosse

**Mesure 3**  
**Filière**  
**longue**

Arboucave  
Aubagnan  
Cassen  
Classun  
Doazit  
Larbey  
Mant  
Morganx  
Nousse  
Saint-Jean-de-Lier  
Serrelous  
Sorbets

**Mesure 4**  
**Filière**  
**longue**

Arboucave  
Baigts  
Bergouey  
Maylis  
Miramont-Sensacq  
Toulouzette

**Mesure 3**  
**filière**  
**courte**

Arsague  
Arue  
Audignon  
Baudignan  
Bonnegarde  
Carcares-Sainte-Croix  
Magescq  
Souprosse